Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260226-DEL_07_26022026-DE

épartement des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 02 2026
Date de la convocation : 18 février 2026 **Date d'affichage de la convocation** : 18 février 2026	L'an deux mil vingt-six, le jeudi 26 février à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MÉROT, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 13 **- Qui ont pris part à la délibération :** 9 + 1 pouvoir	PRÉSENTS : M. Gérard MÉROT ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Loïc MORVAN ; M. Laurent BENOÎT ; Mme Nadine MONTFORT ; M. David DUSSEUX ; M. Franck BOTTEREL ; M. Stéphane LAURIOUX ; M. Yoann GUILLAUME ABSENTS : Mme Emilie JOUAN (procuration à Mr Gérard MÉROT) ; Mme Edith MERRANT, Mme Alice JOUAN ; Mr Wilfried LOISEL SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. David DUSSEUX

N°07-26022026 DEVIS POUR RENOUVELLEMENT DE LA BATTERIE DE CUISINE

Mr Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de renouveler l'équipement de la cuisine en marmites et faitouts en aluminium ne respectant plus la règlementation en vigueur. A ce titre, plusieurs devis ont été sollicités pour la commande d'éléments similaires en inox :

- *1 marmite inox 100 L avec couvercle*
- *3 faitouts inox 50 L avec couvercles*
- *2 faitouts inox D 32 15 L avec couvercles*
- *1 faitout inox D35 20 L avec couvercle*
- *1 casserole inox D28 avec anse + couvercle*
- *2 plaques à rôtir inox 60*40*9*

Les devis suivants ont été présentés :

- *ECOTEL -Ouest Equipement Hôtelier 50 200 COUTANCES (Magasin de Plérin) : 1917.50 € TTC (sur la base d'une marmite de 50L, pas de marmite de 100L)*
- *Société HENRI JULIEN -62 401 BETHUNE (vente par correspondance) : 1 650 € TTC*
- *SARL FARAMUS 22190 PLERIN : 2578.20 € TTC*

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260226-DEL_07_26022026-DE

Vu le Code de la commande publique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

<u>DECIDE</u> de retenir la proposition de la société HENRI JULIEN -62 401 BETHUNE pour un montant de 1 650 € TTC.

<u>AUTORISE</u> Mr Le Maire à signer le devis correspondant

Fait et délibéré le 26 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard MÉROT